

Questions au Feuilleton

limité de pensionnés invalides. Une évaluation officielle de projets de cette nature ne donnera des résultats probants que lorsque le programme aura été entièrement mis à exécution pendant de 3 à 5 ans.

Un plan d'évaluation officielle a été mis au point pour mesurer les résultats de cette initiative, pour le moment, limitée.

a) les évaluations futures des répercussions seront exécutées par la Direction de la planification et de l'évaluation des politiques du Ministère et seront remises au sous-ministre;

b) ces évaluations seront mises à la disposition du public selon les lignes directrices pertinentes du gouvernement;

c) le programme étant institué en vertu d'un règlement, les recommandations approuvées visant à modifier le programme devront donc prendre au moins cette forme pour être mises à exécution.

LE FICHIER AUTOMATISÉ SUR LA CLIENTÈLE

Question n° 3062—**M. McKenzie:**

Au sujet du paragraphe 10.55 du rapport du vérificateur général de 1980, quels sont les résultats de l'enquête menée par le ministère des Affaires des anciens combattants sur la nécessité éventuelle d'élargir le fichier automatisé sur la clientèle?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Toutes les études et les travaux menés jusqu'à ce jour ont porté à la fois sur la viabilité et la nécessité de maintenir et d'accroître le fichier automatisé sur la clientèle des Affaires des anciens combattants. On considère que ce fichier fait partie intégrante du programme d'amélioration et de modernisation des Affaires des anciens combattants. Depuis l'étude du vérificateur général, la banque de données sur les clients a été élargie de manière à fournir à la Commission canadienne des pensions des renseignements de gestion sur ses processus de grande envergure tels que les demandes et les appels. Ces renseignements aideront la Commission à surveiller et à contrôler ces processus.

La principale activité en cours est d'implanter l'utilisation de la banque de données sur les clients dans la région du Pacifique du programme des services aux anciens combattants. Une fois cette étape franchie, on mettra sur pied un programme actif qui sera en vigueur pour les deux prochaines années et qui visera à élargir davantage le contenu et l'utilisation de cette banque de données dans d'autres bureaux régionaux et de district des Affaires des anciens combattants.

LE REVENU TIRÉ DES DOUANES ET DE L'ACCISE

Question n° 3148—**M. Neil:**

Quel revenu le gouvernement tire-t-il des douanes et de l'accise, par province?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Ces renseignements se trouvent dans le «Rapport du ministère du Revenu national, Douanes, Accise et Impôt, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1981», déposé à la Chambre des communes le 27 octobre 1981.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question n° 3291—**M. Dantzer:**

1. Combien de personnes ont contribué au Régime de pensions du Canada au cours du a) troisième trimestre de 1980, b) quatrième trimestre de 1980, c) premier trimestre de 1981, d) deuxième trimestre de 1981?

2. a) Combien de comptes de cotisations le RPC a-t-il en dossiers, b) sont-ils classés par numéro d'assurance sociale et, sinon, comment?

3. A-t-on déjà vérifié la liste des comptes RPC avec celle des numéros d'assurance sociale du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour s'assurer que des comptes n'ont pas été créés par des personnes fictives?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Santé et Bien-être social Canada et Revenu Canada m'informent comme suit:

1. Revenu Canada avise qu'il ne dispose pas de ces chiffres pour chaque trimestre. Les données relatives aux versements mensuels des employeurs au titre des contributions au Régime de pensions du Canada n'identifient pas le nombre de contributeurs en cause. Le nombre de particuliers qui ont contribué au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada pour l'année civile 1980, selon les déclarations T1 d'impôt sur le revenu des particuliers dont la cotisation avait été établie à la date en question, est de 10,447,982. L'organisation de la déclaration T1 ne nous permet pas, actuellement, d'extraire une donnée séparée pour le Régime de pensions du Canada.

2. a) Santé et Bien-être social Canada possède à l'heure actuelle 13,481,434 comptes individuels de cotisations au dossier connu sous le nom de dossier du registre des gains.

b) Ils sont classés par numéro d'assurance sociale.

3. Avant de faire des inscriptions au registre des gains, on vérifie le numéro d'assurance sociale de chaque inscription à l'aide d'une copie du dossier des numéros d'assurance sociale de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

LES CONTRIBUTIONS EN TROP AU RPC

Question n° 3292—**M. Dantzer:**

1. Selon les dossiers du Régime de pensions du Canada, combien de personnes ont versé plus que leur maximum annuel l'année dernière?

2. Le ministère du Revenu national informe-t-il le RPC du nombre de personnes qui réclament un remboursement de cotisations en trop du Régime?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): 1. Les données faisant état du nombre de personnes qui ont contribué en trop au Régime de pensions du Canada en 1980 ne sont pas encore disponibles. Les données sur le nombre de remboursements émis par le système de la déclaration T1 d'impôt sur le revenu des particuliers pour 1979 révèlent qu'en 1979, 2,792,715 personnes ont contribué en trop au Régime.

2. Oui.

LES BONIS VERSÉS AUX GROUPES SM ET EX

Question n° 3325—**M. Herbert:**

Les groupes SM et EX recevront-ils des bonis en 1981 et, le cas échéant, a) ces montants seront-ils attribués aux ministères compétents, b) le budget principal des dépenses prévoit-il des dépenses de ce genre?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Des primes de rendement ont été accordées en 1981 aux employés du groupe EX. Les sommes versées par un ministère ont été tirées des fonds prévus pour le paiement des traitements et des salaires et imputées sur le crédit pertinent de ce ministère. Aucune prime de ce genre n'a été accordée au groupe SM parce que la transposition des postes à ce groupe n'était pas terminée. Il faut noter que certains employés qui à l'heure actuelle font partie des niveaux supérieurs de quelques groupes mais dont les postes sont susceptibles d'être transposés à la catégorie SM, peuvent exceptionnellement avoir reçu une prime en vertu des régimes de rémunération existants.